

Par Olivier Bailly
Photographies : Pierre Liebaert

Les seigneurs des Ardennes

La forêt wallonne souffre de ses cerfs et sangliers. Ceux-ci, trop nombreux, la rongent, la dévorent, la déchiquettent. L'administration wallonne voudrait réduire la population de ces bêtes, mais le lobby de la chasse veille.

C'est un monde bizarre. C'est un monde où un type s'arrête de marcher en pleine forêt, et vous prend à témoin : « *Regardez-moi ça ! C'est pas croyable !* » Et là où il perçoit des milliers de choses, vous ne voyez que des arbres, sans savoir si c'est positif ou pas...

C'est un monde où un autre type à la peau tannée par une vie des bois et aux paluches grosses comme les cuisses de Lukaku découvre une statue de cerf et s'exalte : « *Mon Dieu que c'est beau ! Vas-y. Prends une photo.* »

C'est un monde où un autre type (c'est un monde avec beaucoup de types) va tous les soirs, 365 jours par an, en forêt et en famille nourrir « ses » sangliers, comme d'au-

tres nourrissent leurs poules.

C'est un monde de passionnés, qu'ils soient chasseurs, marcheurs, naturalistes ou gardes forestiers.

Bienvenue dans la forêt wallonne : 556 200 hectares, 33 % de la superficie de la région, moitié publique, moitié privée.

Cette « cathédrale verte » souffre de ses habitants. Des plus costauds d'entre eux. Sangliers et cervidés. Leur abondance en certains points est considérable et a atteint son paroxysme en 2012. En 35 ans, la population de sangliers avait alors plus que triplé, celle de cerfs avait doublé !

Cette surdensité est un phénomène international, aux explications multifactorielles (changement climatique, pratiques culturelles). Mais une minorité de chas-

seurs, opulents multipropriétaires terriens, ont les moyens d'entretenir, voire de développer une surdensité sur leur territoire. Objectif : courir après des tableaux de chasse prestigieux, où, en fin de journée, des dizaines de bêtes sont alignées. « Dans le Condroz, sur les 1 000 hectares d'un patron d'une grande entreprise, on atteignait depuis plusieurs années 200 à 300 sangliers tués par an », explique un observateur avisé du monde de la chasse. Soit quatre ou cinq fois plus que le plafond de densité maximale généralement toléré (60 bêtes tuées aux 1 000 hectares) !

Un nouvel acteur pourrait mettre tout le monde d'accord : la peste porcine africaine.

« C'est du délire et cela a un impact majeur sur la biodiversité : plantes à bulbes, oiseaux nicheurs au sol, reptiles et batraciens, tout est détruit. » Depuis 2012, les choses vont mieux. Les populations de sangliers et de cerfs ont diminué de 6 % par an entre 2012 et 2016.

UNE FORÊT QUI NE GRANDIT PLUS

Mais pas de quoi fanfaronner... Le taux de reproduction du sanglier a atteint un record en 2017 et, sur la base d'une enquête auprès de ses chefs de cantonnement, le Département de la nature et des forêts (DNF, service public wallon, une administration qui comprend 800 agents, dont la moitié sur le terrain) estime que 39 % des forêts publiques sont en déséquilibre à cause du gibier. « Soit 100 000 hectares qui connaissent des problèmes ! Principalement dus au cerf », explique Jean-Pierre Scohy, inspecteur général du DNF. Car, si le sanglier met le souk en plaine, le cerf abîme la forêt. « Des plantations bouffées, des arbres

écorcés. On ne le perçoit pas au premier abord. Vous avez l'impression que la forêt est toujours là. Mais elle ne grandit plus. »

Alain Licoppe, du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (Demna), un des rares organismes publics qui fournit les quelques chiffres objectivables sur la chasse, regrette un gibier « géré par des chasseurs amateurs, au sens hobbyistes, qui n'ont pas nécessairement intérêt à contrôler les populations ». Un nouvel acteur pourrait cependant mettre tout le monde d'accord : la peste porcine africaine. « Le risque maintenant est avant tout sanitaire. Cette peste débarquée en Géorgie il y a une dizaine d'années est aux portes de l'Allemagne. La crise est plus facilement gérable si le niveau de population de sangliers est bas. L'AFSCA a déjà émis plusieurs recommandations allant dans ce sens. Sans réactions pour éviter sa dispersion en limitant les densités actuelles, cette maladie dé cimera chez nous les populations de sangliers. Et provoquera une crise majeure au niveau de l'élevage porcin. »

Mais comment se fait-il que l'administration ne parvienne pas à imposer sa vision d'intérêt public face à l'intérêt d'un acteur, le chasseur, qui pèse 16 000 permis en Wallonie ? À titre de comparaison, les permis de pêche sont quatre fois plus nombreux (environ 60 000) et on n'entend pas beaucoup parler du Club de Saint-Brochet.

Deux explications clés doivent être avancées : d'abord, les chasseurs sont les seuls « prédateurs » légaux du grand gibier. Pour réduire la présence des sangliers et cervidés, le pouvoir public est obligé de passer par le monde de la chasse. Ensuite, ce petit monde possède un poids redoutable, représenté par :

- des patrons-chasseurs très puissants (« Le gros gibier ») ;
- un syndicat redoutable (« Le lobby d'un hobby ») ;
- des relais politiques efficaces (« Partis de chasse »).

Chuuuuut. Tu entends le silence de la forêt ? Celle qui effraie, dont l'obscurité annonce le drame ?

Chut. Dans un dossier « Forêt et grande faune : l'art de composer ensemble... » de la revue *Les infos de Ressources naturelles Développement* (2014), l'auteur constatait : « [...] [Je n'ai] jamais [eu] autant de commentaires "off", ces petites phrases que l'on ne veut pas voir retranscrites, illustrations de comportements extrêmes. » Médor pose le même constat. Sur les 65 personnes interviewées pour ce papier (dont nombre ont été rencontrées), 25, de tous niveaux de pouvoir, ont demandé l'anonymat. C'est qu'en face, c'est du lourd.

Parmi les quelques dizaines d'acteurs pesant sur le monde cynégétique, on retrouve une belle concentration d'entrepreneurs-chasseurs dans la région de Libin, Paliseul, Daverdisse, Saint-Hubert : Louis-Marie Piron (Thomas & Piron, 231 millions d'euros), Greindl (les sapins de Greencap, lié à la famille du bois, Spadel, 670 millions), Lhoist-Berghmans (Groupe Lhoist, production de chaux et dolomie, 3 milliards d'euros, 90 usines de production dans 25 pays, 6 000 employés et quelques montages fiscaux exotiques à en croire le Luxembourg Leaks, le tout avec un sanglier argenté sur le capot de la Land Cruiser) ou encore la famille Saverys (les sociétés maritimes anversoises Exmar et CMB qui naviguent dans plus d'un milliard d'euros).

Interroger certains agents du DNF travaillant sur le territoire de ces puissants propriétaires, c'est commencer l'interview avec des personnes vérifiant que votre téléphone n'enregistre pas la conversation. C'est évoquer des pressions pour que l'agent trop rigoureux (ou pointilleux, c'est selon) soit muté ou se mute lui-même d'épuisement. C'est entendre des insultes des uns envers les autres. La grosse, le

bourrin, les crétins, l'alcool violent. C'est des engueulades dans les bois parce que la quiétude du gibier est perturbée. C'est une croix gammée griffée sur le pare-brise d'une voiture du DNF, c'est la solitude des gars envoyés en première ligne. C'est le billet de 20 euros qu'on veut te glisser en poche alors que tu fais juste ton travail, délicate pression pour un début de compromission. Ce sont des personnes qui craignent, à tort ou à raison, pour leur famille. C'est une approche passionnelle des hommes se partageant les bois, chasseurs et DNF. C'est une voix inquiète qui avant de raccrocher précise une ultime fois : « Non, non, n'écrivez pas cette expression. Je l'utilise souvent. On pourrait me reconnaître. » C'est tout sauf le discours feutré des chasseurs évoquant en retenue la tradition de la pratique ancestrale.

OVERDOSE DE MAÏS

Nouveaux riches et anciens nobles défilent sur ces terres. Et il leur faut du gibier à prélever (euphémisme cynégétique pour dire « tuer »). En avril 2015, le garde-chasse de la famille Lhoist rappelait la demande de son patron à un chasseur voisin avec lequel les conflits sont réguliers : ne pas solliciter à la Région le permis de tuer quatre grands cerfs, « sous peine de déclaration de guerre et des suites qui en découleront ». Quand le type qui vous pointe du doigt pèse quelques centaines de millions d'euros, ça fait réfléchir. Jérôme Lhoist assure qu'« aujourd'hui, les relations avec ce chasseur voisin sont très cordiales ».

Les territoires des grands chasseurs rassembleraient d'importantes populations de cervidés, mais, au niveau de la Région, les plans de tirs sont réalisés et la population des cerfs dans la région est jugée stable par le DNF. Jérôme Lhoist estime que, « depuis

quelques années, les populations de cervidés ont très fortement diminué ». Louis-Marie Piron informe pour sa part que, sur ses 2 900 hectares du conseil cynégétique de l'Our, les tirs demandés sur les cervidés sont réalisés tandis que le nombre de sangliers tués aux 1 000 hectares est passé de 117 bêtes à 37 en cinq ans. *Médor* n'a cependant pas eu l'information sur la totalité de ses propriétés. Même si les estimations sont difficiles à vérifier, Piron aurait une chasse de 6 000 hectares (selon *L'Écho*), Greindl de 5 000, la famille Saverys un bloc de 4 000 à 5 000 hectares à en croire les échos locaux. Soit à eux trois un peu moins de la superficie additionnée de Liège et Charleroi. « Avec 3 000 hectares, on peut influer sur les populations de gibier, explique un observateur qui fut proche de ce monde

de la chasse. *L'abondance de cerfs et sangliers n'est plus en lien avec la capacité d'accueil du biotope.* » Dans ces vastes domaines privés, les gardes-chasses sont engagés à l'année. Et le nourrissage y va bon train.

Cette pratique consiste à déverser de la nourriture en forêt. Officiellement pour éloigner le gibier des parcelles agricoles. Mais surtout pour le fixer sur un territoire de chasse et faire prospérer l'espèce. Un témoin raconte l'époque des tonnes de maïs déversées au recoin des propriétés, au point de l'en dégoûter, lui qui était jadis habitué des chasses prestigieuses : « *Les sentiers étaient jaunes de maïs. De la panse des sangliers éventrés sortait du liquide jaune. Ce n'était plus possible.* »

Depuis 2012, le maïs, péché mignon du sanglier, ne peut plus être répandu en forêt pour nourrir le gibier. Qu'à cela ne tienne. Des champs de maïs sont cultivés en bordure de territoire de chasse, pratique courante pour qui peut se permettre de laisser la céréale sous clôture sans la récolter et d'ouvrir l'accès au champ en septembre, peu avant le début de la chasse. Louis-Marie Piron évoque des cultures « martyres » destinées à détourner les sangliers des plaines dans lesquelles ils pourraient causer des dégâts aux cultures. La pratique permettrait surtout de maintenir les sangliers sur un territoire. Et elle est légale : la clôture est autorisée, pour protéger le champ. Le maïs est autorisé, car il n'est pas disséminé en forêt.

Pourtant, un de ces champs a donné lieu à un procès-verbal du DNF en novembre 2014, ce qui amène aujourd'hui les frères Lhoist au tribunal correctionnel de Neufchâteau. Le cas était ubuesque : le DNF a identifié un de ces champs de maïs en question que le propriétaire laissait mûrir sur pied. Il suffisait ensuite d'ouvrir un passage en septembre pour que les sangliers s'engouffrent dans ce garde-manger. Et de les en déloger une fois les chasseurs en

place. Selon les observations de *Médor* sur place, la bête n'avait qu'un chemin pour fuir. Le long des miradors où les chasseurs étaient positionnés à quelques dizaines de mètres de là. Autant dire que le « noble art » de la chasse devient alors du tir de foire. La justice a jugé que les charges étaient suffisantes pour poursuivre les frères Lhoist (il est interdit de chasser en territoire clôturé).

Jérôme Lhoist, tout en soulignant les dispositions contradictoires du DNF, ne souhaite pas commenter une affaire dans les mains de la justice. Celle-ci, après avoir reçu les conclusions des parties en présen-

ce, remettra son jugement fin de cette année. Les frères Lhoist bénéficient évidemment de la présomption d'innocence.

Une audience publique a eu lieu en juin et, parmi les pièces du dossier évoqué, une liste de noms positionnait les tireurs émérites. Seuls les prénoms étaient mentionnés, dont « Louis-M. » (Piron ?) et deux « Benoît ». Un témoin de la scène raconte à *Médor* que Benoît Petit, président du Royal Saint-Hubert Club (le syndicat des chasseurs), participait à cette chasse... Une manière de cautionner ce type de pratique ? Benoît Petit réfute chasser ou avoir chassé sur les territoires de la famille Lhoist.

LE LOBBY D'UN HOBBY

Le Royal Saint-Hubert Club (RSHC) représente 4 700 membres du côté francophone, pour 16 000 titulaires d'un permis de chasse en Wallonie. C'est le défenseur principal, si pas exclusif, du monde de la chasse. À côté de cette voix, l'Amicale des chasseurs wallons est aphone, structure moribonde plafonnant à 800 affiliés grisonnants et un site web (définitivement ?) bloqué au printemps 2016.

Si plusieurs chasseurs rencontrés par *Médor* pestent sur « ce club au service des grands » (NLDR, comprenez : des riches), Benoît Petit, président du RSHC, rappelle la bonne gouvernance de son asbl. Présentation des candidats à l'AG via la publication *Chasse & Nature*, élection des administrateurs qui composent l'AG, publication des résultats. Une démocratie transparente. Et quand Benoît Petit va à la chasse, il perd rarement sa place : président national du RSHC, président de l'aile wallonne du RSHC depuis 2002 (et réélu en 2018), président de la section Chasse du pôle Ruralité du Conseil supérieur wallon de la chasse

(ex-Conseil supérieur de la chasse) depuis 2007, administrateur de la Fédération des chasseurs au grand gibier de Belgique depuis au moins 2008, fondateur du conseil cynégétique de la Dyle et de l'Orneau, président du conseil cynégétique Haute Ardenne, membre de la Commission de plan de tir à l'espèce cerf. Ce beau profil aurait été aperçu sur les « grandes » chasses de Lhoist ou Piron. Enfin, M. Petit, indépendant, mènerait des missions de consultance pour le Groupe Lhoist. Le principal intéressé réfute avec énergie sa présence sur les chasses nommées et ne souhaite pas communiquer sur une collaboration qu'il estime relever de sa « vie privée ». Le Groupe Lhoist n'a pas répondu à notre sollicitation.

CHASSE GARDÉE

En entretien, Benoît Petit rappelle que le chasseur est un des seuls avec le bûcheron qui paie l'usage de la forêt, insiste sur son expérience de terrain (« *Ce sont les mains de forestier qui vous le disent* »), demande la

Jean-Pierre Scohy, inspecteur général du Département de la nature et des forêts.



paix à la forêt (« *Tous ces amateurs de nature – touristes et marcheurs, NLDR – ont un impact dramatique pour la quiétude du gibier* »), rappelle « l'hypercontrôle » auquel sont soumis les chasseurs, raconte « *le lobby surpuissant du monde agricole* ». Faites-lui remarquer qu'il est lui aussi un lobbyiste redoutable, Benoît Petit sourit. « *J'ai l'impression de lire le communiqué d'Inter-Environnement Wallonie (IEW) qui a publié fin 2015 une brochure "La forêt wallonne, une chasse gardée, le poids du lobby de la chasse"*. » Pourtant, le patron du DNF, Jean-Pierre Scohy, le concède : « *Le ministre (René Collin, ministre de l'Agriculture et de la forêt, NDLR) écoute plus Benoît Petit que moi. Et, c'est symptomatique, quand il y a une modification des textes de loi, il est au courant avant moi !* » Dans son numéro d'avril 2014, la revue *Chasseurs de l'Est* va plus loin et évoque, après un entretien avec Benoît Petit, un Royal Saint-Hubert Club « *qui dicte, en fait, les grandes règles de la chasse en vigueur dans le pays* ».

COUP DE PRESSION

Il est vrai que les entrées de M. Petit surprennent. Alors que le projet Nassonia n'a jamais été ébruité, une réunion se tient en juin 2016 au cabinet du ministre Collin pour présenter l'idée. Nassonia est un projet innovant sur 1 500 hectares, une gestion intégrée et durable de la forêt, projet porté par l'homme d'affaires Éric Domb (Pai-

Daiza). Il participe au rendez-vous avec l'administration, le cabinet et... Benoît Petit. Fallait-il réduire ces 1 500 hectares concernés à un vaste terrain de chasse ? Pourquoi cet acteur et pas Natagora, un représentant de la filière bois, le tourisme ou la Fédération des marcheurs ? « *Dans la mesure où le débat sur Nassonia s'est concentré sur le volet chasse, il était naturel de réunir autour de cette table informelle le Royal Saint-Hubert Club, la section Chasse du pôle Ruralité* », explique le cabinet Collin. Le chasseur, loin de la jouer profil bas, aurait tiré à boulets rouges sur Éric Domb, « *un comportement désolant pour accueillir une personne qui veut se mettre au service de la forêt wallonne. Le ministre n'a pas bougé face à cette attitude* », estime un proche du dossier. Benoît Petit préfère parler de maladresse... dans la communication d'Éric Domb. « *Là on était un peu en difficulté ; c'est que l'on sentait qu'à partir de là, on voudrait imposer ce type de gestion pour toute l'Ardenne. À lire les médias, Nassonia allait être la vitrine de la forêt wallonne.* »

Impensable pour les chasseurs. Constatant le blocage, Éric Domb organisera rapidement une conférence de presse pour informer le public de son projet. En avril 2017, le patron de Pairi Daiza regrettera dans les colonnes du quotidien *Le Soir* qu'au niveau communal, « *les promesses d'un dialogue valent bien peu face aux sirènes de l'argent facile et les pressions exercées par le lobby des chasseurs* ».

PARTIS DE CHASSE

Mettre la pression sur le politique, le monde des chasseurs en est également capable. Pour Gérard Jadoul, ex-président d'IEW, auteur de plusieurs ouvrages sur le cerf, et jugé trop « écolo » sur les forums de la chasse, les chasseurs pèsent d'un poids

démessuré sur le MR et le cdH : « *Ces deux partis sont sensibles à la thématique "chasse", c'est évident. Mais quand on regarde qui a géré la chasse ces trente dernières années, impossible de ne pas cibler la responsabilité massive du cdH dans cette matière.* »



Excepté la parenthèse socialiste de José Happart de 1999 à 2004, le cdH a en effet la main sur la chasse depuis 25 ans. Une main sous influence ? Le récent dossier de l'Unité anti-braconnage (UAB) tend-il à le prouver ?

« Qui gère la chasse depuis 30 ans ? Impossible de ne pas cibler la responsabilité massive du cdH. »

— Jean-Pierre Scohy, inspecteur général du Département de la nature et des forêts

Le 21 février 2018, le ministre Collin (cdH) demande à son administration « d'étudier les modalités permettant la répartition des agents de l'UAB au sein de la structure DNF ». En clair, l'Unité anti-braconnage, aujourd'hui au sein du Département de la police et des contrôles, disparaît, éparpillée dans les différents services du DNF. Créée en 2003, cette unité de 12 hommes a, des avis unanimes, pleinement rempli sa mission. Pourquoi la dissoudre ? Trois mois et quelques mobilisations associatives plus tard, il ne sera plus question de disperser l'unité au sein du DNF mais de la mettre sous la responsabilité de Jean-Pierre Scohy, l'inspecteur général. Le ministre évoque une évolution de bon sens. « L'UAB et les gardes forestiers du DNF ont des compétences identiques pour la recherche et la constatation des infractions portant atteinte aux propriétés rurales et forestières ainsi qu'au patrimoine naturel. » La décision et le timing étonnent l'opposition. D'autant plus que le gouvernement semble pressé. Pour Jean-Pierre Scohy, impossible d'intégrer l'UAB avant janvier 2019, le temps d'organiser le service. Selon nos informations, l'UAB rentrerait au DNF dès le 1^{er} septembre. Juste avant la chasse.

La récente note de déclaration gouvernementale (2017) ne mentionne pourtant pas cette réorganisation de l'UAB. Une autre explication est donnée : l'UAB énerverait de plus en plus les chasseurs. Et son intervention sur des terres prestigieuses, celles de M. Piron, aurait sonné son glas.

Car, en décembre 2017, l'UAB constate une infraction (déplacement de gibier sans bracelet) sur le territoire de Louis-Marie Piron. L'agent du DNF sur place avait autorisé ledit déplacement. Peu importe pour l'UAB qui précise les antécédents du territoire dans un rapport de février 2018 et s'interroge : « Pourquoi la chasse Piron s'observe-t-elle à ne pas respecter la loi et les consignes du DNF ? »

Monsieur Piron apprécie peu ces interventions sur son territoire. Son avocat Bernard Pâques, également avocat pour le RSHC et la Fédération des chasseurs au grand gibier, envoie un courrier au ministre Collin et au procureur du Roi pour se scandaliser des pratiques de l'UAB. L'administration, tout en acquittant le directeur de battue et le garde-chasse, constatera qu'il y a bien eu une infraction.

LE DÉPUTÉ-CHASSEUR

Bien informé, le député Gilles Mouyard (MR) interpelle le ministre le 22 janvier au parlement wallon sur cet « événement totalement invraisemblable ». Une réunion a lieu dans la foulée début février sur l'avenir de l'UAB. Et le 21 février, le ministre Collin passe à l'action.

L'intervention de Gilles Mouyard n'est pas étonnante. Seul député chasseur de l'hémicycle wallon, il émet des positions en phase avec celles du Royal Saint-Hubert Club. En janvier 2013, à la suite des décisions du gouvernement d'augmenter le tir pour réduire la population de cervidés, Gilles Mouyard évoque au parlement wallon une espèce qui « commence à être en danger », voire « en voie de disparition ». Carré-

ment. Un mois auparavant, en décembre 2012, le RSHC publie une lettre ouverte expliquant que ces tirs allaient dans certaines sous-régions « rapidement et définitivement décimer les populations de cerfs ». Il fallait oser. À cette époque, l'espèce cerf n'avait jamais été aussi nombreuse en Wallonie. Et, six ans plus tard, elle gambade toujours dans les forêts wallonnes.

Benoît Petit et Gilles Mouyard partagent-ils leurs visions cynégétiques lors des journées de chasse ? En octobre 2012 et selon un participant, M. Petit fut invité sur la chasse de Gilles Mouyard. En retour, est-ce Benoît Petit qui invita Gilles Mouyard plus souvent qu'à son tour sur les chasses royales, chasses gérées par un conseil d'administration dont M. Petit fait partie ? Selon trois témoins, Gilles Mouyard a également été aperçu sur les chasses très onéreuses de M. Lhoist ou de M. Piron. Ces chasses ont des actions qui dépassent allègrement le millier d'euros la journée. Soit des cadeaux prestigieux. N'y a-t-il pas un risque de trafic d'influence ? Un témoin de l'époque justifie cette présence. « Louis-Marie Piron invitait aussi le président du RSHC. Il essayait de remercier les gens qui défendent la chasse. Gilles Mouyard n'a pas défendu Piron, il a défendu la chasse. » Médor a proposé au député MR de communiquer les invitations de chasse auxquelles il avait répondu favorablement, de 2012 à 2017, avec mention et preuve de la contrepartie offerte (paiement de l'action, invitation, etc.). Le député n'a pas souhaité donner suite à cette demande.

DI ANTONIO DANS LA LIGNE DE MIRE

Le 23 février 2012, Gilles Mouyard a sans doute fait partie des chasseurs qui ont avalé leur café de travers en ouvrant le quotidien *La Libre Belgique*.

Ce jour-là, Carlo Di Antonio, lui, a pris conscience de la force de frappe du lobby de la chasse. Par voie de presse, le Dourois,

alors ministre de l'Agriculture (avec la chasse dans ses attributions), annonce la fin du nourrissage du gibier toute l'année (son plan contient également des obligations de tirs pour les territoires qui regorgent de sangliers). Le matin même de l'annonce, les appels se multiplient au cabinet. Des politiques contactent l'équipe de Di Antonio, et ce au plus haut niveau. De riches entrepreneurs (dont Louis-Marie Piron) réclament un rendez-vous rapide.

Au sein même du cdH, on conseille à Di Antonio la prudence. Sa décision est bonne, mais peut-être trop radicale. L'équipe du ministre, provenant en partie de la province de Luxembourg, voit poindre la tempête au sud du pays. Au niveau local, on menace les élus d'un vote sanction (les communales sont alors proches) si Carlo Di Antonio ne revient pas sur sa position. Cesser de nourrir un animal dont on veut réduire la prolifération tombe pourtant sous le sens. En tout cas sous celui d'Inter-Environnement Wallonie et de Natagora. Mais aussi d'acteurs moins « naturalistes », comme les communes (l'Union des villes et des communes wallonnes – UVCW) ou les agriculteurs (via la FWA, Fédération wallonne de l'agriculture). Sous le feu nourri des chasseurs, Carlo Di Antonio va entamer une courbe rentrante assez rapidement. D'exceptions en mesures transitoires, la décision est affaiblie. Le ministre aurait confié à deux de nos interlocuteurs, lors de la Foire de Libramont 2012, avoir été contacté par Benoît Lutgen pour mettre la pédale douce à ce sujet. Le président du cdH dément, mais l'information corroborerait le propos du député écolo Patrick Dupriez qui au parlement wallon s'inquiétait « d'un lobbying intense [...] avec toute une série d'interventions jusqu'au plus haut niveau de différents partis ».

Au bout des élections régionales de 2014, Carlo Di Antonio restera ministre, mais ses compétences seront modifiées. Il perd l'Agriculture. Et donc la chasse. Ni

chasseur ni issu de la province de Luxembourg, Carlo Di Antonio restera une aberration statistique dans la liste des « ministres de la Chasse ». Il est remplacé par René Collin, de Marche-en-Famenne. Qui revient sur la décision de son prédécesseur. Si le nourrissage par maïs reste interdit, tout comme sa mécanisation, les chasseurs peuvent à nouveau nourrir toute l'année.

L'explication du ministre Collin pour justifier ce changement de cap, seulement trois ans après la mesure, est pour le moins étrange : décision « *après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés* ». Mais qui sont ces acteurs concernés ? Si NTF (Natu-

re, Terres et Forêts, les propriétaires ruraux en Wallonie), qui « *estime que la chasse est un attribut majeur du droit de propriété* », est en accord avec les chasseurs, la FWA et la Fugea (Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs) se disent réfractaires à ce nourrissage sans autre mesure coercitive. L'UVCW confirme que son opposition de 2012 est toujours d'actualité. Lors de notre rencontre avec Jean-Pierre Scohy (inspecteur général), le DNF s'apprêtait à sortir une note encourageant le politique à revenir aux choix du ministre Di Antonio. Même l'Amicale des chasseurs, par la voix de son président Michel Servais, se prononce contre le nourrissage. Et en juin 2015, le Conseil supérieur wallon des forêts et de la filière bois évoquait dans un « avis d'initiative » le risque d'« *une gestion artificielle et déséquilibrée des populations de sangliers ayant pour seul but le maintien de densité allant bien au-delà de la capacité d'accueil naturelle des milieux et ce, grâce à un apport journalier parfois considérable de nourriture artificielle* ».

Permettre le nourrissage toute l'année est « *un dérapage*, estime un expert forestier. Avec un déséquilibre forêt-gibier, on perd la qualité de nos bois. La politique actuelle a également pour conséquence la perte de biodiversité de notre forêt ». Pour Jean-Pierre Scohy, inspecteur général au DNF, une solution serait d'ouvrir le débat de la chasse à l'ensemble des usagers de la forêt, qui serait perçue de manière multifonctionnelle. « *Il faudrait réunir autour de la table les chasseurs, le DNF, les propriétaires forestiers, les naturalistes, les touristes, etc. Si non, on se retrouve dans une polarisation des positions entre DNF et chasseurs.* » Et dans ce duel à l'orée du bois, pas certain que l'intérêt public sorte vainqueur. ➡

Olivier Bailly CC BY-NC-ND

Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles

